

▶ Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest

1^{er} octobre - 19 décembre 2010

Cahier d'acteur n°33



La Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E publie les contributions des acteurs institutionnels, sous forme de cahiers d'acteurs. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur le site Internet www.debatpublic-rer-e.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

▶ *La commune de Villennes-sur-Seine accueille avec satisfaction le projet de prolongement du RER E et le soutient en ce qu'il répond à certains des besoins et soucis souvent exprimés par les Villennois.*

En effet :

- ▶ *il propose des trains plus fréquents, plus rapides et plus confortables,*
- ▶ *il permet de réduire les trop nombreux dysfonctionnements actuels,*
- ▶ *il allège la fréquentation du RER A à partir de Poissy,*
- ▶ *il propose un accès direct à La Défense,*
- ▶ *il offre un accès direct à l'est parisien et l'accès aux interconnexions du cœur de Paris,*
- ▶ *il contribue au développement de la région Seine Aval dans laquelle s'inscrivent les projets villennois de zones commerciales et d'activités.*

Plus largement il s'inscrit dans une volonté affirmée d'accompagner le développement des bassins de vie, ainsi que l'aménagement urbain de l'Île-de-France.

▶ *Toutefois si sa nécessité et ses effets positifs sont largement reconnus, ce projet pourrait avoir **certaines effets pénalisants et contraintes, parfois lourdes, notamment pour les communes traversées** qui doivent être pris en compte dès maintenant.*

▶ ***L'intervention de la commune de Villennes-sur-Seine dans le débat veut être une contribution constructive.** Elle souligne donc ci-après les principales conséquences sur la desserte de sa gare, ainsi que les différentes nuisances induites par le projet.*

Elle demande en conséquence que ces problèmes ainsi identifiés soient intégrés dans l'élaboration et la conception du projet lui-même et souhaitent que des solutions acceptables soient proposées.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



Commune de Villennes-sur-Seine

- 5 150 habitants
- Sur la ligne de chemin de fer Saint-Lazare - Rouen
- Population active : 70,7 % de la population totale
- Lieu de travail : 87,9 % des actifs travaillent hors de la commune



La gare de Villennes

Une gare en centre-ville, une circulation déjà lourde

La gare de Villennes-sur-Seine est située au cœur de la ville, sur une voie communale devenue au fil des ans un axe de circulation lourde, desservant Poissy d'un côté et les communes aval de l'autre.

Il est constitué pour partie d'une voie étroite où les croisements des véhicules sont extrêmement délicats. Il est par ailleurs dépourvu de trottoir sur une grande longueur rendant la circulation pédestre très dangereuse. Devant la gare arrivent et stationnent les bus de la desserte communale, ainsi que les véhicules desservant l'école voisine.

De plus, les véhicules en provenance des quartiers du haut de Villennes (quartiers des Groux, de la Clémenterie, de Breteuil...) et de la nationale 13 se dirigeant vers le centre-ville et la gare empruntent des routes étroites non prévues pour une circulation intense. À cette circulation, il faut ajouter celle de transit traversant Villennes liée à la volonté d'automobilistes voulant éviter la RN13, ses feux de circulation et ses bouchons aux heures de pointe.

La circulation, particulièrement dans le centre-ville, aux heures de pointe, constitue l'un des principaux problèmes auxquels la commune doit, d'ores et déjà, faire face.

Faire face à l'accroissement du trafic routier

Le développement économique de Seine Aval et l'extension de l'offre de transport ferroviaire... tous ces objectifs naturels et positifs du projet auront pour effet de rendre plus attractive la gare de Villennes-sur-Seine alors que celle-ci est déjà d'un accès difficile. L'aggravation de la circulation dans la commune est donc à craindre.

Pour faire face à ce surplus de circulation, des mesures devront être prises et des actions seront à mener très en amont de la date d'ouverture du prolongement du RER E. Leur mise en oeuvre dépassera très largement les moyens et les capacités de la seule commune de Villennes-sur-Seine.

Des aménagements routiers à prévoir.

La commune attend des promoteurs du projet :

- une assistance technique et matérielle visant à réguler la circulation dans la commune,
- des interventions actives pour la mise en oeuvre d'aménagements routiers (échangeurs, accès à la RN13 et à l'A13...) pour limiter le trafic de transit dans la commune, notamment dans les zones pavillonnaires non aménagées pour cela,
- un renforcement et une amélioration des lignes de bus, pour assurer une meilleure desserte de la gare (cf. ci-après).

Les communes dont les habitants font de la gare de Villennes leur accès naturel au transport ferroviaire devront être associées aux réflexions menées en ce sens.

Des transports en commun par bus attractifs

L'attrait renforcé de la gare de Villennes, tant pour les Villennois que pour les résidents des communes du plateau, sur et au-delà de la RN13, exige un renforcement du transport en commun par bus.

Cette indispensable amélioration passe, après quantification préalable de la population attirée par la nouvelle offre ferroviaire par :

- un allongement en conséquence des lignes de bus desservant la gare de Villennes-sur-Seine à partir de et en direction des communes concernées,



► un matériel roulant adapté aux conditions de circulation dans la commune - la dimension des bus doit être adaptée à leur fréquentation et leur taille rester compatible avec la largeur des rues fréquentées et les conditions de circulation.

Par ailleurs, afin de limiter l'augmentation de la pollution, l'utilisation de bus électriques devra être privilégiée.

C'est bien en amont du projet que la problématique de la desserte des lignes de bus devra être résolue, sous l'égide des porteurs du projet RER E, en coopération avec la commune et les autres communes relevant de la zone d'attractivité de sa gare, ainsi que les opérateurs des lignes concernées.

La réduction des nuisances sonores

Il s'agit là de l'un des soucis majeurs exprimés non seulement par les riverains directs de la voie ferrée mais aussi par une grande partie des habitants du centre-ville et des coteaux de Villennes-sur-Seine.

Le prolongement du RER E doit être l'opportunité pour les promoteurs du projet de réduire les niveaux sonores auxquels sont soumises les populations, dont celle de Villennes, et dont *"l'origine est principalement ferroviaire"* selon la cartographie du bruit élaborée en 2009 par un cabinet indépendant dans le cadre de la directive 2002/49/CE.

► Une situation préoccupante

Selon les cartes de bruit élaborées :

- 24 % des habitants de la commune sont soumis à un niveau sonore supérieur à 65 dB/A, soit un "niveau sonore considéré comme important", en raison du bruit ferroviaire, 1200 personnes sont ainsi concernées le long de la voie ferrée ;
- en période nocturne c'est 10 % de la population qui est soumise à des "niveaux sonores importants", supérieurs à 65 dB/A ; ce niveau de bruit "est associé aux risques de perturbation du sommeil" ;
- et 500 personnes sont potentiellement exposées à des niveaux sonores dépassant les "valeurs limites" pour cause de bruit ferroviaire (73 dB/A en critère global et 65db/A en critère nocturne).

Ces quelques chiffres, tirés du rapport final, souligne l'importance de ce problème pour la commune et justifie la grande sensibilisation de notre population à toute augmentation de son exposition au bruit qui découlerait du prolongement du RER R.

► Des solutions pour l'avenir

Ce projet est une opportunité unique pour notre région de voir les conclusions de cette cartographie prises en compte et que soient trouvées des solutions structurantes et pérennes, avec une vision à long terme, au problème du bruit ferroviaire. L'objectif étant de ne pas accroître les nuisances sonores actuelles et de les réduire, malgré le développement du trafic.

Des actions devront être mises en œuvre, à la source du bruit tout d'abord, par un cahier des charges exigeant et strict en termes de normes acceptées concernant tant l'infrastructure ferroviaire que le matériel roulant. En complément devra être menée une politique de protection de proximité en zone urbaine par les murs antibruit.

Ce faisant, il sera ainsi apporté une réponse, comme souligné par les conclusions de la cartographie, *"aux enjeux de santé publique, en termes de gestion des nuisances sonores excessives,*



ainsi qu'aux enjeux d'aménagement du territoire en terme de gestion des déplacements et du développement ou renouvellement urbain".

Ces recommandations s'inscrivent ainsi parfaitement parmi les objectifs du projet EOLE de prolongement du RER E, qui vise à contribuer, entre autres, à l'"attractivité résidentielle de la région Seine Aval".

Des stationnements supplémentaires

Si l'amélioration du transport urbain est une nécessité, il n'en reste pas moins que l'accès à la gare par véhicules individuels va augmenter significativement. Outre les problèmes de circulation se posera celui du stationnement à proximité de la gare.

La commune dispose d'un parking de stationnement régional (PSR) de 288 places. Son taux d'occupation est d'ores et déjà est très élevé et sa capacité déjà quasiment saturée. Que dire dans 10 ans !

De plus le stationnement en centre-ville est géré en "zone bleue" ne permettant que le stationnement de courte durée. Il s'agit d'un choix de la municipalité afin d'assurer la vitalité de centre-ville et le développement du commerce local. Elle n'entend pas modifier cette politique.

En conséquence, la saturation attendue du PSR et l'absence de possibilité de stationnement de longue durée en centre-ville font que la commune, sur la base des équipements actuels, ne sera absolument pas en mesure d'accueillir de véhicules supplémentaires. Des parkings centralisateurs sur la RN13, doublés de navettes vers la gare, font partie de solutions à promouvoir.



Passage à niveau "ouvert"

Aménagement des gares et des voies

Dans le projet "des aménagements de gares et de voies soient prévus entre Poissy et Mantes-la-Jolie".

La commune de Villennes comprend ces exigences et souligne l'existence d'un **passage à niveau "ouvert"**, l'un des derniers subsistants semble-t-il en région parisienne.

Ce passage à niveau a connu au fil des ans de nombreux et graves accidents de personnes ; la commune souhaite depuis longtemps sa suppression et a noté lors d'une réunion que celle-ci est effectivement prévue par les promoteurs du projet.

Villennes-sur-Seine s'en réjouit et souhaite que le réaménagement de cette partie de la voie et de ses abords se fasse dans un double souci :

- ▶ permettre un accès facile et sécurisé des riverains de la Seine et des habitants de l'île à leur résidence,
- ▶ respecter l'environnement existant et le cadre de vie des habitants de ce quartier.

La **gare de Villennes-sur-Seine** aura 100 ans en 2011, son esthétisme et son style n'ont pas été affectés par le temps et son charme discret est resté le même depuis le début du siècle dernier. Nul ne s'étonnera donc que les Villennois y soient extrêmement attachés et qu'ils ne souhaitent pas voir son architecture et son charme dégradés, par des aménagements techniques ou architecturaux que l'accroissement attendu du nombre de voyageurs pourrait exiger. Le challenge sera de concilier architecture "début XXe siècle" et contraintes du moment...

L'une des **craintes majeures des riverains** de la voie ferrée serait la construction d'une troisième voie s'ajoutant aux deux voies actuelles, ce qui exigerait une emprise foncière plus large au détriment des voies d'accès des riverains. Nous notons toutefois avec satisfaction que, lors d'une réunion publique, les promoteurs du projet ont précisé qu'aucune troisième voie n'était prévue sur ce secteur de la ligne.



Mairie :

36, avenue Foch - 78670 Villennes-sur-Seine

François Gourdon, maire

Michel Pons, premier adjoint au maire

Tél. : 01 39 08 25 40

Fax. : 01 39 75 54 18

Site Internet :

<http://www.ville-villennes-sur-seine.fr>

Adresse : info@ville-villennes-sur-seine.fr